

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA CESSION DE BIENS COMMUNAUX , A LEUR DECLASSERMENT PREALABLE  
ET A L'ACQUISITION DE BIENS EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE  
COMMUNAL

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de PLOUNEVEZ-QUINTIN en date du 22 Juin 2022, les projets seront soumis à l'enquête publique durant 15 jours du 12 Juillet 2022 au 29 Juillet 2022 inclus.

Monsieur Christian ROBERT assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la mairie de PLOUNEVEZ-QUINTIN aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de PLOUNEVEZ-QUINTIN - lequel les annexera au registre.
- Deux permanences seront assurées par le commissaire-enquêteur à la mairie de PLOUNEVEZ-QUINTIN afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.
- Le mardi 12 juillet de 8 heures 30, à 10 heures (*ouverture de l'enquête*)
- Le vendredi 29 juillet de 15 heures 30, à 17 heures (*clôture de l'enquête*)